SUIS-JE CONCERNE.E PAR LES EXAMENS DE SESSION 2 / RATTRAPAGE ?

ETAPE 1

JE SUIS ADMIS.E EN SESSION 1 A L'ETAPE
(Moyenne supérieure ou égale à 10 + Résultat « Admis » sur la ligne RECAPITULATIF DE L'ETAPE)

Je ne dois PAS me présenter aux examens de 2ème session

JE NE SUIS PAS ADMIS.E EN SESSION 1 A L'ETAPE
(Moyenne inférieure à 10 ou DEF + Résultat « Ajourné » ou « Défaillant » sur la ligne RECAPITULATIF DE L'ETAPE)

Je PEUX me présenter aux examens de 2ème session

Je dois donc vérifier ma situation pour CHAQUE semestre

ETAPE 2

JE SUIS ADMIS.E EN SESSION 1 AU SEMESTRE
(Note supérieure ou égale à 10 + Résultat « Admis » sur la ligne SEMESTRE)

Je ne dois PAS me présenter aux examens de 2ème session concernant les UE et enseignements du semestre validé (même si certaines UE ou enseignements ne sont pas validés)

Je vérifie ensuite ma situation pour mon autre semestre (en reprenant à « l'ETAPE 2 – JE NE SUIS PAS ADMIS.E EN SESSION 1 AU SEMESTRE »)

JE NE SUIS PAS ADMIS.E EN SESSION 1 AU SEMESTRE
(Note inférieure à 10 ou DEF + Résultat « Ajourné » ou « Défaillant » sur la ligne SEMESTRE)

Je PEUX me présenter aux examens de 2ème session concernant les UE et enseignements du semestre NON VALIDE

Je dois donc vérifier ma situation pour CHAQUE UE de mon semestre NON VALIDE

ETAPE 3

JE SUIS ADMIS.E EN SESSION 1 A L'UE
(Note supérieure ou égale à 10 + Résultat « Admis » sur la ligne UE)

Je ne dois PAS me présenter aux examens de 2ème session concernant l'UE ou les enseignements de l'UE validée (même si des enseignements ne sont pas validés)

Je vérifie ensuite ma situation pour mes autres UEs (en reprenant à « l'ETAPE 3 – JE NE SUIS PAS ADMIS.E EN SESSION 1 A L'UE »)

JE NE SUIS PAS ADMIS.E EN SESSION 1 A L'UE
(Note inférieure à 10 ou DEF + Résultat « Ajourné » ou « Défaillant » sur la ligne UE)

Je PEUX me présenter aux examens de 2ème session de l'UE ou des enseignements NON VALIDES de l'UE

Je dois donc vérifier ma situation pour CHAQUE enseignement de mon UE NON VALIDEE

Je ne PEUX PAS me présenter pour un examen de 2ème session (UE ou enseignement) si déjà validé en session 1. Une note supérieure ou égale à 10 obtenue en session 1 ne s'améliore pas en session 2 !